

Nanterre, le 20 novembre 2018

**Le Président de l'Université
Paris Nanterre**

**À
Mesdames et Messieurs les représentants des
usagers titulaires du Conseil académique**

■ Election d'un usager suppléant femme de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers – 11 décembre 2018 - Début de mandat : 11 décembre 2018

Il est procédé à un appel à candidature pour l'élection d'un usager suppléant femme de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, soit : 1 usager suppléant femme.

• **DESIGNATION DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS :**

Les membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers sont **désignés par et parmi les représentants élus du conseil académique**, selon leur collège respectif.

La section disciplinaire compétente à l'égard des usagers est composée à **parité des femmes et des hommes**.

Les membres élus du conseil académique sont désignés membres des sections disciplinaires pour la durée de leur mandat au sein du conseil : **2 ans pour les usagers**. Les membres des sections disciplinaires continuent à siéger valablement dans la section jusqu'à la désignation de leurs successeurs. Leur mandat est renouvelable.

• **ATTRIBUTIONS DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS :**

Relèvent du régime disciplinaire prévu aux articles R. 712-9 à R. 712-46 du Code de l'Education :

[...] Tout usager de l'université lorsqu'il est auteur ou complice, notamment :

- a) D'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours ;
- b) D'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'université ;
- c) D'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur privé lorsque cette inscription ouvre l'accès à un examen de l'enseignement supérieur public ou d'une fraude ou tentative de fraude commise dans cette catégorie d'établissement ou dans une université, à l'occasion d'un examen conduisant à l'obtention d'un diplôme national.

**Les candidatures devront être déposées jusqu'au
mardi 11 décembre 2018 à 12h (avant le CAC plénier)**

**Soit remises en main propre au Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles (SAJI), du lundi au
vendredi de 9h00 à 17h.**

**Soit transmises par courrier (le cachet de la poste faisant foi) au SAJI (Bâtiment Pierre Grappin (B) -
Bureau B706 – 7^{ème} étage)**

200, avenue de République - 92001 NANTERRE CEDEX envoi doublé d'un mail à :

election@liste.parisnanterre.fr

Le dépôt des candidatures est obligatoire. Aucune candidature ne pourra être déposée postérieurement à cette date. Les candidatures devront obligatoirement être établies sur des formulaires fournis par l'administration.

Contact : election@liste.parisnanterre.fr

Le Président,
Jean-François BALAUDE



PIÈCE JOINTE : formulaire de candidature individuelle